

Macron a échoué à mettre en œuvre son projet de système à points mais il n'a jamais renoncé à faire une réforme des retraites. Il a annoncé la couleur dès la campagne présidentielle. Après trois cycles de prétendues concertations avec les « partenaires sociaux », la date de présentation du projet le 15 décembre a été reportée au 10 janvier.

« **L'équité de la réforme passe par la même application de la mesure d'âge à tous les assurés, rappelle Olivier Dussopt, y compris ceux, évidemment, de la fonction publique ou des régimes spéciaux** ».

Si le texte est adopté à l'été 2023, alors les personnes nées entre le 1er juillet et le 1er décembre 1961 seraient les premières affectées par le report de l'âge de départ en retraite à 65 ans. **Pour relever cet âge, l'exécutif veut augmenter la durée de travail de 4 mois par an jusqu'en 2031 (génération 1969)**. Une autre piste reste envisagée, le recul à 64 ans couplé à une accélération de la réforme Touraine, afin d'atteindre les 43 années de cotisation pour une retraite à taux plein avant 2035.

Macron et sa clique, la Droite, les experts et éditorialistes, entonnent en chœur la vieille scie : « **Travaillons plus pour sauver nos pensions** ».



Examinons leur argumentaire.

« **Les déficits du système rendent nécessaire la réforme des retraites** » : **FAUX**

Les travaux du COR (Conseil d'orientation des retraites) affirment que « *les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique incontrôlée des dépenses de retraite* ». **En clair, il y a des déficits, mais dans des proportions maîtrisées. Rien d'alarmant.**

« **Pour ne pas baisser les pensions ou augmenter les cotisations, il faut travailler plus longtemps** » : **CONTESTABLE**

Les retraité·es subissent les dégâts des « réformes » successives. Leur niveau de vie moyen se dégrade, depuis les années 2010, à coup de désindexation ou de gel des pensions et en 2018, en raison d'une hausse brutale de cotisation sociale généralisée (CSG). A horizon de 25 ans, celui des futur·es retraité·es risque de décrocher sensiblement du reste de la population (des études le montrent, dont celle du COR) : on parle de déclassement social. **L'objectif de la réforme est d'aggraver la baisse entamée des pensions. Il ne peut en être autrement avec une part du PIB pour le financement des retraites qui resterait comprise, selon les hypothèses, entre 12% et 14,7% sur les cinquante prochaines années alors que le nombre de retraité·es ne cesse d'augmenter (de 18,5% aujourd'hui à 27,5% en 2070). C'est un choix politique délibéré.**

Travailler plus longtemps pour augmenter la masse des cotisations est la seule solution : **FAUX**

Remettons en cause les dispositifs d'exonération de cotisations sociales. Si on se contentait de supprimer les exonérations sur les salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC, cela rapporterait à l'État, selon l'économiste Michaël Zemmour, 2 milliards qu'il pourrait consacrer au système des retraites.

Ile des retraites

Pourquoi l'augmentation des cotisations est-elle un tabou ?

Elle ne l'a pas été, pendant des décennies, pour permettre d'améliorer le niveau effectif des pensions et le niveau de vie des retraité-es par rapport à l'ensemble de la population.

Augmenter les cotisations de 0,8 point rapporterait 12 milliards de recettes d'ici 2027. Le gouvernement en fait l'hypothèse mais exclut cette solution : 11 euros net de hausse par mois pour une personne au Smic et 22 euros pour une au salaire moyen (2 574 euros en 2022). Ce montant serait partagé entre salariés et employeurs. **Est-ce inenvisageable d'autant plus que la cotisation est du salaire socialisé ?**

Même si les solutions de financement varient selon les organisations syndicales, toutes tirent un même constat : **Il n'y a donc aucune urgence à réformer pour « sauver le système de retraite. »**

Quel contenu actuel du projet ?

O. Dussopt affirme que le dispositif de carrières longues serait maintenu. Les actif-ves concerné-ves pourraient toujours partir deux ans plus tôt ... **mais à 62 ans** et pour les carrières « très longues », quatre ans avant, à condition d'avoir validé 10 trimestres avant 20 ans ou 5 trimestres avant 18 ans. **Pour cette infime minorité, ce serait 60 ans au lieu de 58 ans aujourd'hui. Cela s'appelle le progrès social !!!**

Le gouvernement met aussi en avant une meilleure prise en compte de la pénibilité grâce à la réforme. Il veut, dit-il, améliorer le compte de prévention professionnelle (C2P). Ce dispositif, qui existe dans le privé, permet des départs anticipés à la retraite de 2 ans maximum. **Mais les critères de pénibilité sont excessivement réduits et très peu de travailleur.ses en bénéficient** : à ce jour, 9 596 personnes seulement l'ont utilisé selon les données du ministère du Travail.

Dans nos secteurs, la FSU porte la revendication d'une CPA (Cessation progressive d'activité). Elle se heurte au refus de traiter la question de la pénibilité et de l'aménagement des fins de carrières autrement que par l'extension à la Fonction Publique de ce C2P. Autres propositions : faciliter le cumul emploi-retraite. L'accès au dispositif de retraite progressive du Privé serait ouvert à la FP. Ce mécanisme permet à des salariés de percevoir une fraction de leur pension tout en exerçant une activité à temps partiel.

Ce qui est acté à ce jour est le maintien du calcul de la pension des fonctionnaires sur les 6 derniers mois. Ceux des « catégories actives » (policiers, sapeurs-pompiers, surveillants de la pénitentiaire) bénéficient aujourd'hui d'un départ anticipé à la retraite (57 voire 52 ans). **Leur âge de départ à la retraite "évoluera à due proportion du relèvement de l'âge légal"**, a indiqué le ministre du Travail.



64 ans : c'est NON !

Même si l'on rentre dans l'argumentaire de travailler plus longtemps en raison de l'allongement de l'espérance de vie, il n'est que d'un an depuis 2010 (un mois par an environ au lieu d'un trimestre en 2003) **et il faudrait rester au boulot 2 ans de plus ! La retraite est une nouvelle étape de la vie dont chacun.e doit pouvoir profiter.**

Pour de nombreux salarié·es du privé et agents publics, cela aurait un impact sur leur santé physique et psychique, durant leur vie active. **Et à la retraite, quelle espérance de vie en bonne santé ?** De plus, quelle ignorance des inégalités d'espérance de vie entre catégories socio-professionnelles !

Que dire des femmes, dans des métiers difficiles, mal payées et aux carrières hachées ? **Les premières de corvée vont trinquer davantage, avec de moindres pensions et une moindre espérance de vie.**

Repousser l'âge de départ à la retraite, c'est aussi refuser de traiter la question de l'emploi des « seniors ». En 2021, le taux d'emploi était de 56 % entre 55 et 64 ans. Mais près de la moitié des plus de 60 ans sont déjà hors de l'emploi (chômage de longue durée, invalidité ...). **Le sas de pauvreté concerne 28,3% d'entre eux qui ne sont ni en emploi ni à la retraite et survivent avec un RSA ou autre allocation... Continuer jusqu'à 65 ans ne ferait qu'allonger ce sas de précarité.**

L'exécutif pourrait intégrer le texte à un projet de loi de financement de la Sécurité Sociale rectificatif (PLFSSR). **« L'avantage » de cette solution est d'avoir recours, pour la énième fois, à l'article 49.3.**

Macron est le bras zélé de l'injustice sociale.

Ne le laissons pas faire !!! Nous ne sommes pas seuls, au SNES et à la FSU, à démonter l'argumentaire de nos gouvernants. Des économistes (Jean-François Harribey sur <https://blogs.mediapart.fr/jmharribey/blog/191222/les-sept-perfidies-de-la-reforme-des-retraites-2023> ; l'économiste Michaël Zemmour avec Annie Jolivet, spécialiste de l'emploi des seniors, économiste au CNAM, décortiquent dans l'émission « À l'air libre » un projet que le gouvernement pourrait imposer début 2023 avec un énième 49-3 <https://www.mediapart.fr/journal/politique/151222/apres-les-fetes-la-retraite-65-ans>) le collectif nos retraites, des associations, des élus ((80) #BDR 123 : Je vous décrypte la retraite Macron ! – YouTube par François Ruffin) le font aussi. Nous avons des propositions pour améliorer notre système de retraite.

Le projet de réforme des retraites reste largement impopulaire. Rendez-vous dans l'action après le 10 janvier, mobilisé·es, public-privé ensemble, à l'appel des organisations syndicales et de jeunesse.

Marie-Laurence Moros

Retraite : quelles pensions dans la fonction publique en cas d'application des règles de calcul du privé ?

Très intéressant cet article sur <https://www.vie-publique.fr>

Il présente une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) sur les retraites publiée le 17 novembre 2022 **qui évalue les effets potentiels d'une application du mode de calcul du privé dans le secteur public.** La pension des fonctionnaires est calculée sur le traitement indiciaire détenu les six derniers mois de la carrière (hors primes et indemnités). Dans le privé, elle l'est sur les 25 meilleures années.

Est mesuré l'intégration des primes qui entraînerait « une nette amélioration du niveau des pensions ». C'est particulièrement le cas pour les agents bénéficiant du plus haut niveau de primes. **« En revanche, pour ceux des fonctionnaires qui ne perçoivent pas ou peu de primes (ministère de l'éducation nationale), cet aspect de la réforme serait neutre ».** Cette affirmation est, pour le moins, une litote.

En tout état de cause, l'application d'une telle mesure nécessiterait des cotisations plus élevées. **En moyenne, les fonctionnaires se verraient prélever 28% de cotisations supplémentaires,** et jusqu'à environ 40 % pour ceux dont le salaire est largement composé de primes. De ce fait, les rémunérations en cours de carrière diminueraient en moyenne de 0,7%.

Pourquoi resurgit l'hypothèse, si chère aux libéraux, de l'uniformisation du mode de calcul des pensions ?

Dans le même temps, le ministre Dussopt annonce un point de réforme propre aux régimes de retraite du public, concernant leur équilibre financier. **« Nous aurons à travailler, mais de manière ultérieure, sur des outils nous permettant de mieux équilibrer le régime de retraite de l'État, mais aussi celui des autres volets de la fonction publique ».**

Au-delà du projet de réforme, rien de positif derrière ces perspectives. À suivre donc avec attention.